

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(à remplir par toutes les personnes physiques, salariés, employés ou mandataires amenées à effectuer des actes de démarchage pour le compte du Distributeur)

Je soussigné(e), Monsieur/Madame REVELLAT Evelyne déclare sur l'honneur remplir les conditions suivantes (fixées à l'article 2 du décret n° 2004-1019 du 28 septembre 2004):

1) avoir la majorité légale ;

2) justifier préalablement à mon entrée en fonctions :

- soit du baccalauréat ou équivalent ;

- soit d'une formation professionnelle adaptée à la réalisation des opérations mentionnées aux 1° à 5° de l'article L. 341-1 du CMF ;

- soit à défaut des diplômes ou niveaux de formation prévus aux deux alinéas ci-dessus, justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimale de deux ans dans des fonctions liées à la réalisation d'opérations relevant des catégories énumérées aux 1° à 5° de l'article L.341-1 du CMF. Cette expérience doit avoir été acquise au cours des cinq années précédant ma désignation en qualité de démarcheur ou de dirigeants de personnes morales mandatées en application du I de l'article L.341-4 du CMF.

3) ne pas faire l'objet :

- d'une sanction visée à l'article L.341-9 du CMF ;

- d'une interdiction d'exercer à titre temporaire ou définitif une activité ou un service, en application des dispositions de l'article L.621-15 du CMF ou au titre d'une sanction prononcée avant le 24 novembre 2003 par la COB, le Conseil des marchés financiers ou le Conseil de discipline de la gestion financière;

- des sanctions prévues aux 4 et 5 de l'article L.613-21 du CMF ou aux 3° à 5° de l'article L. 310-18 du code des assurances.

4) justifier de l'existence d'un contrat d'assurance en responsabilité civile professionnelle prévus à l'article L.341-5 du CMF (et dont les niveaux de garantie sont fixés à l'article 3 du décret n° 2004-1019 du 28 septembre 2004*) me couvrant contre les conséquences pécuniaires de ma responsabilité civile professionnelle, en cas de manquement à mes obligations professionnelles de démarchage bancaire ou financier. A ce titre, je joins mon attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle.

5) justifier d'une parfaite connaissance de toutes les dispositions législatives et réglementaires sur le démarchage, la promotion, la vente et la distribution des OPCVM.

Date et signature : le 20/02/2012

• 

* -150 000 euros par sinistre et 150 000 euros par année d'assurance pour les personnes physiques se livrant à une activité de démarchage au titre des opérations mentionnées aux 1°, 3°, 4° et 5° de l'article L. 341-1 du code monétaire et financier ;
-300 000 euros par sinistre et 600 000 euros par année d'assurance pour les personnes morales se livrant à une activité de démarchage au titre des opérations mentionnées aux 1°, 3°, 4° et 5° de l'article L. 341-1 du code monétaire et financier.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(article 2 du décret 2004-1019 du 28 septembre 2004 pris
en application de l'article L.341-4 du code monétaire et financier)

Je soussigné (e) : *Mme Evelyne REVELLAT*
né (e) le : *15-02-1961*
à : *Crenoble (38)*
demeurant : *129 Bd Pasteur - 94360 BRK SUR NARNE*

Déclare, en application de l'article 2 du décret 2004-1019 du 28 septembre 2004 relatif au démarchage bancaire et financier, ne pas faire l'objet ;

- d'une interdiction d'exercer à titre temporaire ou définitif une activité ou un service, en application des dispositions de l'article L. 621-15 du code monétaire et financier ou au titre d'une sanction prononcée avant le 24 novembre 2003 par la Commission des opérations de bourse, le Conseil des marchés financiers ou le Conseil de discipline de la gestion financière ;

des sanctions prévues aux 4 et 5 de l'article L. 613-21 du code monétaire et financier ou aux 3° à 5° de l'article L. 310-18 du code des assurances.

Déclare, en outre, ne pas avoir fait l'objet depuis moins de dix ans d'une condamnation définitive :

- pour crime ;
- à une peine d'au moins trois mois d'emprisonnement sans sursis pour l'une des infractions visées à l'article L.341-9 du code monétaire et financier ;
- à la destitution des fonctions d'officier public ou ministériel.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à *Bray sur Narne*
Le *18/02/2012*

Signature

